
Date de Convocation
26/08/2025
Date d’Affichage
28/08/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	17
Présents	13
Votants	15

OBJET :

**Création d’un emploi
non permanent pour
faire face à un
accroissement
temporaire d’activité**

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



L’an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT
Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie
VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE,
Aurore PENNORS
Absent ayant donné procuration : Gilles RONSE, Valérie
DEVENDEVILLE
Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l’article L.
332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le
recrutement sur des emplois non permanents d’agents
contractuels pour un accroissement temporaire d’activité pour
une durée maximale de douze mois sur une période
consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose que la commune ne dispose pas,
cette année scolaire, du nombre d’enseignants suffisant pour
encadrer l’effectif d’enfants fréquentant le service d’études
dirigées ; il est donc nécessaire de renforcer les services
périscolaires, quatre heures par semaine, pour la période du 4
septembre 2025 au 5 juillet 2026, uniquement sur la période
scolaire ;

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil
municipal décide, à l’unanimité :

De créer, à compter du 4 septembre 2025 et ce jusqu’au 5
juillet 2026, un emploi non permanent sur le grade
d’animateur territorial, dont la durée hebdomadaire de service
est de 4/35^{ème} uniquement en période scolaire, et de
l’autoriser à recruter un agent contractuel sur cette période,
suite à un accroissement temporaire d’activité de
l’encadrement de l’étude dirigée.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 2 septembre
2025

Le Maire, Michel DUPONT

